

Les Champions du Monde

LES JOUEURS DE CROSSE DU CLUB "LE NATIONAL."

Nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, les portraits des vaillants athlètes qui ont combattu, durant toute cette saison, sous les couleurs de notre grande et populaire association athlétique, "Le National" et qui sont arrivés à porter ces couleurs, au sommet des sommets, au championnat du monde.

prodigieux tour de force qu'il vient d'accomplir en remportant le championnat en dépit de toutes les difficultés qui lui ont été suscitées, en dépit de toute l'opposition qu'ont soulevée contre le Benjamin de la ligue, les autres clubs qui lui devaient protection, mais qui, vexés de se voir supplanter dans l'estime du public par ce canadien-français nouveau venu, se sont coalisés contre lui, et lui ont doublé la tâche en lui enlevant le fruit de victoires conquises par les moyens les plus légitimes.

Nous ne ferons pas l'histoire de tout ce que le National a eu à combattre pour en arriver où il est, tout le monde la connaît, mais le tableau suivant donnera à nos lecteurs un aperçu de ce qu'il a accompli durant la saison de ce qu'il a brillamment terminée comme il l'avait commencée: par une victoire.



M. D. BROWN



M. J. MARTINEAU



W. KAVANAGH



M. F. WALSH



M. P. BRENNAN

AFFREUSE TRAGEDIE

Cinq hommes tués

Chatanooga, Tenn., 3 — Une dépêche spéciale de Murfreesboro, dit:

"Une affreuse tragédie s'est déroulée dans le nord du comté de Cannon, à 20 milles environ à l'est de cette ville. John Hollingsworth avait tué un nommé Higgins, dans ce comté, il y a plus d'un an. Il fut poursuivi par la famille de sa victime qui obtint un jugement contre lui. Hollingsworth devait payer \$100 de dommages intérêts. Des hommes s'étaient rendus chez lui pour toucher cette somme il tira sur eux avec quelques-uns de ses amis et en tua cinq.

"Le chérif et ses aides sont à la poursuite des coupables."

AVEZ DES LANTERNES

Beaucoup de bicyclistes semblent avoir oublié qu'un règlement les oblige de munir leur machine d'une lanterne pour circuler dans les rues, le soir, mais les constables, eux, s'en souviennent et arrêtent impitoyablement tous ceux qui ne se conforment pas à ce règlement.

Ce matin, pas moins de quinze cyclistes ont ainsi été amenés devant le recorder qui les a condamnés à payer une amende d'un dollar chacun, en plus les frais.



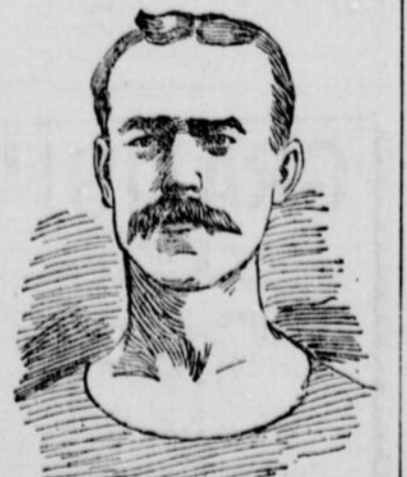
M. JOS LAMARCHE, président de l'Association Athlétique d'Amateurs "Le National".



M. ST-AUBIN



M. JULIEN MARTINEAU, président du club de crosse "Le National".



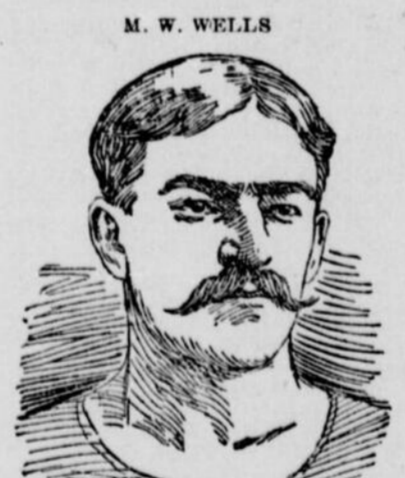
M. P. FOLEY



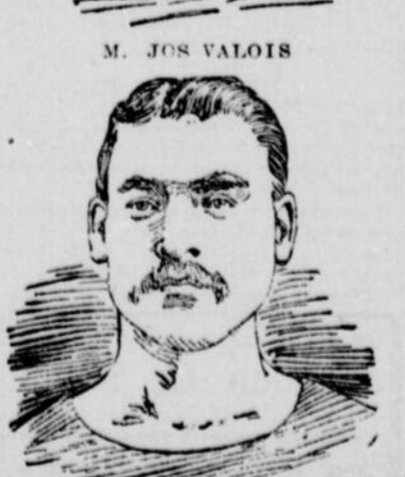
M. J. McKEOWN



M. W. WELLS



M. JOS VALOIS



M. C. MARCELLIN.

Victoires remportées par "Le National" durant la saison 1898

Table with 4 columns: Date, Club adversaire, Terrain, Résultat. Rows include matches against Cornwall, National, Shamrock, and Toronto.

PARTIE NULLE

Table with 4 columns: Date, Club adversaire, Terrain, Résultat. Row: 10 sept. Toronto vs Toronto, 4 à 4.

DEFAITES

Table with 4 columns: Date, Club adversaire, Terrain, Résultat. Rows: 9 juillet vs Capital, 25 juin vs Toronto.



M. W. MURPHY



M. P. BROPHY, capitaine



M. J. COUSINEAU



M. ALPH VALOIS



M. P. J. WHITE

IL MALTRAITAIT SA FEMME

Un nommé François Fullum a été traduit devant le recorder, aujourd'hui, sous l'accusation d'avoir maltraité sa femme, pendant qu'il était en état d'ébriété. Comme Fullum était un récidiviste, le recorder l'a condamné à 1 mois de prison et à \$5 d'amende ou à 1 autre mois.

ADAMS ET DAIGNEAULT

(Dépêche spéciale) Sherbrooke, 3. — Le nommé Stanhope, qui la police recherchait parce qu'il avait blessé d'un coup de revolver, le 15 septembre dernier, un nommé Wilder, de Martville, a été arrêté jeudi dernier à Sutton et amené à la prison de Sherbrooke. Le magistrat Mulvena l'a condamné à subir son procès aux assises criminelles.

—A la cour du Banc de la Reine, samedi, le grand jury a rapporté un verdict d'"accusation fondée" contre S. E. Adams, de D'Irabel, accusé de tentative de meurtre, et contre George Daigneault, de Magog, accusé de meurtre involontaire.

M. L. C. Bélanger, avocat de Daigneault, a fait une motion demandant d'annuler le verdict d'accusation alléguant que le grand jury ne pouvait légalement être composé seulement dans le district, la loi ne fixant ce nombre que pour les villes de Québec et de Montréal. M. J. Richard, avocat d'Adams a présenté une motion semblable.

Les motions ont été renvoyées aujourd'hui pour être discutées.

CORBETT ET MCCOY

On se serait attendu pour diviser également la bourse

UNE DECLARATION SENSATIONNELLE DE DE W. B. GRAY

Que la faction Corbett nie énergiquement

(Spéciale à la "Patrie".)

New-York, 3 — La dispute entre Corbett et McCoy, au Gilsey House, a été la cause d'une rupture entre les deux camps qui, parait-il, étaient de connivence avec le club Hawthorne de Buffalo, dans le but d'exploiter le public qui aurait assisté à la lutte.

Le premier contrat signé par Corbett et McCoy pourvoyait à une lutte de 20 ou 25 rounds, de laquelle, le vainqueur recevrait la bourse entière de \$20,000.

Plus tard, parait-il, Corbett aurait demandé que le perdant reçoive \$2,000, laissant \$18,000 au gagnant, et après ses malheurs de famille, l'ex-champion aurait insisté auprès de McCoy pour que la bourse soit divisée également. Il aurait même reçu, dit-on, du club Hawthorne, la somme de \$2,000 en avant.

Ces faits ont été déclarés sous serment, à New-York, par Gray, l'homme d'affaires de McCoy.

Gray ajoute que Corbett les a forcés d'accepter ces termes, et que le club Hawthorne y a consenti plutôt que de reculer après tout ce qui avait été fait.

D'après Gray, Corbett aurait dit: "Je commence à vieillir, et après tout McCoy est apte à me mettre hors de combat d'un seul coup, de sorte qu'il vaut mieux se protéger contre les éventualités."

Gray a, en sa possession, comme preuve de ses avançés, trois télégrammes de Corbett au club Hawthorne, demandant \$2,500 en avant, de plus des \$2,000 qu'il aurait déjà retirés.

Si les faits ci-haut mentionnés sont véridiques, ce que la faction Corbett nie énergiquement, on comprend facilement que la bataille n'aurait été rien autre chose qu'une fustierie.

LA TAXE DES TOUTOUS

Les difficultés qu'on éprouve à la percevoir

Des centaines de causes en cour du recorder

Depuis le mois de juillet, le recorder de Montigny a entendu plusieurs centaines de causes contre des propriétaires de chiens qui négligeaient de payer la licence de \$2 ou de \$3, selon le sexe des toutous. Ce matin, une vingtaine de ces causes ont encore été entendues.

Ces procès ont fort peu d'importance chacun, mais par leur nombre, ils méritent d'être intentés à cause du revenu considérable qui en revient à la ville.

Rien n'est plus monotone d'ailleurs que ces causes qui se discutent en cour durant des heures entières. Les gens que l'on poursuit prétendent presque invariablement que le chien qu'on les accuse d'avoir gardé ne leur appartient pas; c'est souvent le chien d'un voisin, plus souvent encore un toutou abandonné qui s'est entêté à se réfugier chez le défendeur; quelquefois, on soutient que l'animal appartient à un parent de campagne qui l'a oublié à sa dernière visite, d'autres, qu'on le croyait trop jeune pour être soumis à la taxe.

Dans tous les cas, le recorder accorde aux raisons données toute la confiance qu'il peut, avec beaucoup de bonne volonté mais il est rare que le défendeur s'en tire sans payer les frais de la cause, et souvent il doit payer aussi l'amende et la taxe.

POUR FRAUDE

Arrestation d'un citoyen de Vancouver

Il est ramené de Québec à Montréal

Le chef de la sureté, M. Silas Carpenter, recevait vendredi un télégramme des autorités policières de Vancouver l'informant qu'un nommé Musket, de la Colombie Anglaise, accusé de fraude, s'était embarqué pour Montréal avec sa femme et ses deux enfants. Le télégramme priait M. Carpenter de vouloir bien faire arrêter le prévenu lorsqu'il mettrait pied à terre à la gare Windsor.

Le chef de sureté chargea le détective McLaughlin de se rendre samedi à la gare, au train de 1.30 h. et de mettre le grappin sur le nommé Musket. Cependant, ce dernier, le détective l'apprit dans la suite, était descendu à la jonction St-Martin avec famille et devrait prendre le premier train pour Québec.

Le inspecteur McLaughlin se rendit à la vieille capitale, mais quand il arriva, Musket était tombé entre les mains du détective Walsh.

Musket, lors de son arrestation, avait un billet pour Liverpool. Il a été ramené à Montréal hier midi.

Le prévenu a été écroué dans une cellule particulière du poste central en attendant que les autorités de Vancouver viennent le réclamer.

Le chef Carpenter a immédiatement télégraphié à qui de droit l'arrestation du prisonnier.

LE BANQUET DU BARREAU

En l'honneur de Lord Herschell

LE DISTINGUE JURISCONSULTE FIT L'ELOGE DU CANADA

Et prédit d'heureux résultats de la conférence

LES DISCOURS



LORD HERSHELL

Le Barreau de Montréal a offert un banquet samedi soir à lord Herschell, à l'hôtel Windsor.

La salle était décorée de drapeaux anglais et français. M. Carter, le bâtonnier, avait à sa droite, à la table d'honneur, lord Herschell, sir Melbourne Tait, juge en chef de la cour supérieure; l'hon. L. O. Taillon, le juge Mathieu, doyen de la faculté de droit de l'Université Laval; M. F. L. Bique, C.R., M. J. C. Walsh, secrétaire du Barreau; à sa gauche, sir Alex. Lacoste, juge en chef de la cour d'appel; le maire Préfontaine, l'hon. A. R. Angers, M. W. F. Walton, doyen de la faculté de droit de McGill, et M. L. W. Sicotte, greffier de la couronne et de la paix.

Après la santé de la reine, M. Carter proposa celle de lord Herschell, qui fut bu avec enthousiasme.

REPOSE DE LORD HERSHELL En entrant dans cette salle, dit-il, j'ai été sujet à un certain désappointement. Il y a quelques semaines, le Barreau de la Colombie Britannique m'offrit un banquet. Depuis mon arrivée en Canada, j'ai été l'objet de tant d'attention de la part des journalistes que j'avais préparé mes observations avec le plus grand soin, et lorsque je me levai pour répondre à la santé qu'on m'avait proposée je m'aperçus qu'il n'y avait pas de journalistes dans la salle.

Ce soir je m'attendais à la même chose et je ne me suis pas du tout préparé. Cependant, je me vois entouré de reporters. Je dirai néanmoins une chose, c'est que j'apprécie hautement l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à ce banquet, dont je garderai toujours le souvenir.

Je suis heureux de me trouver dans une réunion d'avocats. Les avocats de la province de Québec ne me sont pas étrangers et les juges non plus. Comme membre du conseil privé, j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'admirer le système de lois que vous avez dans cette province et de constater son avantage sur les autres systèmes.

Depuis mon arrivée dans ce pays, j'ai visité plusieurs provinces et je dois vous dire que je partirai en emportant une impression magnifique de l'avenir du Canada.

Les ressources du Canada sont immenses et il faudrait quel'un possédant plus d'imagination que je n'en ai pour prédire le développement qui se fera dans ce pays d'ici à 20 ou 30 ans. Vous avez d'immenses avantages sur la mère-patrie. Vous partagez ses triomphes, ses victoires, ses succès et vous avez de plus la confiance dans l'avenir.

Si l'empire Britannique veut garder la haute réputation qu'il s'est faite, ce ne sera qu'en restant dignes de sa mission. Ce que nous devons désirer, ce n'est pas tant l'acquisition de nouveaux territoires que le désir de rendre nos sujets heureux et prospères. Je me réjouis d'avoir été appelé à faire partie d'une conférence dont le but est de faire disparaître tout sujet de difficultés internationales qui peuvent exister entre les deux plus grands pays du monde. Les bonnes relations seront du plus grand avantage pour ces deux pays.

Sans doute le seul fait d'être voisins crée quelques dangers. Les voi-

sins sont proverbiallement enclins à différer d'opinion.

Je crois cependant que les commissaires travaillent tous dans le même but. Il serait imprudent d'en dire plus. Je dois dire cependant que depuis que nous siégeons à Québec j'en ai appris plus long par les journaux que je n'en avais appris au parlement de Québec.

Je suis certain que malgré tout son savoir, la presse ignore le résultat des délibérations de la conférence, parce que au moment actuel, les commissaires ne le savent pas eux-mêmes.

Lord Herschell conclut son discours en souhaitant bonheur et prospérité au Barreau de Montréal.

L'hon. L. O. Taillon chanta ensuite avec succès, "O Canada, mon pays, mes amours"; puis M. Donald MacMaster, C.R., proposa la santé du Banc. Il parla de la bonne entente qui a toujours existé entre le Banc et le Barreau, dans la province de Québec. Sir Alexandre Lacoste répondit au nom de ses collègues.

Le drapeau de Carillon fut alors chanté par M. Jos. Barnard, étudiant en droit, et l'hon. Juge Tait proposa la santé du Barreau de Montréal qui fut bu avec entrain.

L'hon. C. A. Geoffrion y répondit.

Les autres santés furent celle de la ville, proposée par M. J. P. Cooke et répondue par le maire; les Universités, par M. R. D. McGibbon, réponse par le juge Mathieu et M. Dalton, et enfin celle du Bâtonnier, que proposa lord Herschell.

MM. Edmund Burke et Barlow chantèrent entre temps quelques couplets. Les tables étaient présidées par MM. C. A. Geoffrion, D. MacMaster et L. G. A. Cressé.

Le comité d'organisation se composait du bâtonnier, C. B. Carter, du syndic, S. H. Archambault, et de MM. J. C. Walsh, sec., D. MacMaster, C. A. Geoffrion, A. R. Angers, Peers Davidson et S. Boyer.

Voici les noms des avocats qui ont assisté à ce banquet: MM. Honoré Gervais, Dunlop, W. Donahue, F. H. Mackay, A. R. Hall, F. J. Hatchett, J. C. Barlow, F. C. Ryan, P. Davidson, V. E. Mitchell, E. A. Burke, C. S. Campbell, E. Lafleur, J. B. Allan, J. S. Buchan, F. S. Lyman, D. Mochroster, R. D. McGibbon, G. S. Foster, J. Kirby, A. E. Beckett, R. C. Smith, P. B. Mignault, J. A. Bonin, M. J. Morrison, E. P. Survever, P. Beullac, J. W. Whelan, C. D. Gaudet, A. Lamarque, A. Décarie, J. A. Madore, J. A. Drouin, J. S. Desjarie, R. Lemieux, J. H. Migneron, J. M. Ferguson, C. H. Stephens, F. S. Maclean, H. Hutchins, A. Gagnier, H. Gerin-Lajoie, W. Mercier, D. R. McCord, S. Desaulniers, A. E. Poirier, A. David, J. Dunlop, C. A. Geoffrion, S. H. Archambault, C. S. Desaulniers, S. J. Ethier, L. Forget, C. P. Beaulieu, H. J. Cloran, Jos. Harper, A. E. Cross, G. B. Cramp, Dr McCormick, J. P. Butler, A. R. Oughtried, J. C. Lamothe, S. W. Jacobs, J. A. Beaulieu, H. J. Elliott, A. Magtieu, E. Lafontaine, S. J. S. Morin, S. S. La. enger, P. Lacoste, J. P. Landry, L. Boyer, L. E. Bernard, L. S. A. Cressé, E. N. St-Jean, Chs. Archer, K. Godin, A. E. de Lorimier, etc.

La charte de la Cité

Elle propose de déqualifier les membres du Parlement fédéral et de l'Assemblée législative

LE MAIRE PREFONTAINE ET LES ECHEVINS RAINVILLE, BEAUSOLEIL ET DUPRE RESTERAIENT SUR LE CARREAU

Les limites de la ville et le veto du Maire

L'échevin Martineau propose l'abolition de la qualification foncière

LES AVOCATS ECHEVINS

Le comité spécial de la charte aura ce soir à 8 heures sa troisième séance régulière. Les membres du comité continueront l'étude du chapitre III relatif au maire, aux échevins et au conseil.

La clause 17 telle qu'amendée à la dernière séance, se lit maintenant ainsi :

"17. — Nul ne peut valablement être mis en nomination ou être élu à la charge de maire ou d'échevin, s'il n'est sujet britannique, s'il n'a l'âge de vingt-et-un ans accomplis, ou s'il a été déclaré coupable de crime dans une cour de justice, ou s'il est dans les ordres sacrés, ou ministre de quelque secte religieuse, ou instituteur ou juge ou greffier d'une cour, ou membre du gouvernement fédéral ou provincial, ou s'il est partie à un contrat avec la cité pour l'exécution de travaux, ou caution de l'exécution d'un contrat, ou s'il est avocat poursuivant une réclamation contre la cité, ou s'il est en quelque manière que ce soit, chargé de rendre compte des revenus de la cité, ou au service de la cité ou s'il est redevable envers la cité de taxes, contributions ou prix de l'eau, (les contributions spéciales pour améliorations locales exceptées.)

Nous donnons cette clause en entier parce qu'elle contient toute une révolution en ce qu'elle exclut de la capacité de devenir maire ou échevin les membres du gouvernement fédéral ou provincial.

Il n'y a pas de doute que cette clause sera le sujet d'une discussion très intéressante au conseil et surtout à l'Assemblée législative.

Les membres actuels du conseil qui sont en même temps députés sont : Son Honneur le maire, M. Lafontaine, député de Maisonneuve ; l'échevin Beausoleil, député de Berthier ; l'échevin Rainville, député de la division St-Louis, et l'échevin Dupré, député de la division Ste-Marie. On voit qu'ils sont assez puissants au conseil pour ne pas laisser passer cette clause sans l'attaquer fortement. D'un autre côté, les membres de l'Assemblée législative et du Parlement fédéral ne se laisseront probablement pas déqualifier sans protester.

LA QUESTION DE VETO

Quant à ce qui regarde le droit de veto du maire l'échevin Ames croit qu'il y a une contradiction entre la clause 3 et la clause 7, cette dernière disant que si le maire refuse de remplir les devoirs de sa charge le premier pourra le faire à sa place.

L'échevin Martineau veut que le veto soit effectif ou qu'il n'y en ait pas du tout. Il s'oppose donc à ce droit de veto sous prétexte qu'il faut se protéger contre les mauvais maires qui pourraient être élus.

M. Atwater fait remarquer que ce n'est pas précisément un droit de veto qui a été accordé au maire, mais un certain droit d'option en la majorité du conseil et la majorité de tout le conseil.

Toute la clause est adoptée telle qu'amendée plus haut, l'échevin Martineau dissident sur le droit de veto.

L'APPOINTEMENT DU MAIRE

Sur proposition de l'échevin Laporte on a enlevé dans la clause 4 le droit au conseil de fixer les appointements du maire de sorte que la clause 4 se lit maintenant :

4. Le maire est ex-officio juge de paix pour la cité et le district de Montréal et il reçoit, sur les fonds de la cité, les appointements de deux mille dollars par année.

QUALIFICATION DU MAIRE

On arrive à la clause 5 relative à la qualification du maire. Cette clause dans le projet de la charte se lit ainsi :

"5. Nul ne peut être nommé ou élu maire, à moins qu'il n'ait résidé dans la cité durant tout le cours de l'année précédente immédiatement avant son élection, et à moins que, durant tout le cours de sa mise en nomination, il n'ait eu et possédé, en son nom propre, des biens fonds dans la dite cité de la valeur de dix mille dollars, telle qu'établie par le rôle d'évaluation et de contribution foncière en vigueur lors de sa mise en nomination."

QUALIFICATION DES ECHEVINS

Ici M. Atwater attire l'attention du comité sur la partie suivante du rapport des commissaires page 2 :

"La majorité des commissaires est d'avis que le cens d'éligibilité pour un échevin est suffisant lorsqu'il est propriétaire en son nom propre d'un immeuble d'une valeur de \$2,000.00, que l'immeuble soit libre ou non de charges et d'hypothèques, attendu que ses intérêts sont pratiquement aussi grands, que sa propriété soit hypothéquée ou non et qu'il y a aussi, en l'enregistrement de jugements qui seraient par la suite infirmés par une cour d'appel pourrait lui causer un préjudice réel. M. Atwater diffère d'opinion sur ce point, et voudrait que le cens actuel fût au moins maintenu, savoir : être propriétaire d'un immeuble d'une valeur de \$2,000.00, d'après le rôle d'évaluation, déduction faite de toutes charges et hypothèques."

M. Atwater voulait la même chose pour le maire.

"Les arguments des autres commissaires, dit M. Atwater, étaient que quelle que soit l'hypothèque sur la propriété le propriétaire paie toujours des taxes à la ville, par conséquent il a droit à un droit d'élection et d'être échevin et d'être maire."

M. Martineau dit que dans ce cas on peut aussi bien être un maire sans qualification aucune, comme on choisit un premier ministre. Il propose donc qu'on abolisse la qualification foncière.

Cet amendement est perdu et l'amendement suivant de l'échevin Ames est adopté.

D'après le rôle de la section 5 par la suivante :

"5. Aucune personne ne sera candidat ou élu maire sans qu'il ait été résident dans la ville, pendant une année précédente immédiatement son élection et sans que pendant une période continue de six mois précédant immédiatement le jour de sa nomination il ait acquis ou ait possédé comme propriétaire en son propre nom des propriétés immobilières dans la ville de la valeur de dix mille dollars après paiement ou déduction de toutes charges imposées sur icelles la dite qualification devant être établie par le rôle d'évaluation et de cotisation en vigueur à la date de la nomination."

Dans la clause 6 les mots "le conseil municipal" qui possèdent, sera tenu d'être l'un de ses membres pour remplir les fonctions de maire pendant le reste du terme d'office" sont remplacés par les suivants, sur proposition de l'échevin Martineau : "le greffier de la cité dans les huit jours qui suivent telle vacance sera tenu de convoquer une assemblée spéciale du conseil pour être élu par les membres du dit conseil pour remplir les fonctions de maire pendant le reste du terme d'office, et le conseil sera tenu à telle séance de faire telle élection."

A la fin de la clause 7 on ajoute l'amendement suivant de l'échevin Martineau :

"Dans le cas d'une vacance dans la charge de maire, le pro-maire exercera tous les pouvoirs du maire jusqu'à ce que son successeur soit nommé."

La clause 8 est adoptée sans amendement.

Les clauses 9 et 10 doivent se lire ensemble, en y ajoutant la clause suivante :

"Aucune personne ne sera ou nommée ou élue échevin, à moins qu'elle ait résidé dans la cité depuis un an précédent immédiatement l'élection et à moins que, durant une période continue de six mois précédant le jour de sa nomination, elle ait été saisie de ou ait possédé comme propriétaire en son propre nom, une propriété immobilière dans la ville, de la valeur de

deux mille dollars, après paiement ou déduction de toutes charges imposées sur icelles, la dite qualification devant être établie par le rôle d'évaluation en force à la date de la nomination.

Une nouvelle tentative de l'échevin Martineau pour retrancher la qualification, a échoué.

Sur proposition de l'échevin Martineau, la clause 12 est amendée de manière à ce que 15 jours après une vacance dans la charge d'échevin, ait lieu la nomination, l'élection.

Toute la dernière partie de la clause 13 est retranchée de sorte que cette clause se lit maintenant ainsi :

"13. Nul ne peut exercer les fonctions de maire ou d'échevin, à moins qu'il ne possède en tout temps, le cens d'éligibilité exigé par la loi.

Les mots "en tout temps" ont été ajoutés sur proposition de l'échevin Martineau.

La clause 14 est amendée en y ajoutant à la fin : "à moins qu'il ne soit alors dément qualifié."

La clause 15 est remplacée par l'amendement suivant de l'échevin Ames :

"15. Dans le cas où le maire ou un échevin oserait ou allierait l'immeuble sur lequel il est qualifié, ou aurait des hypothèques sur icelle de manière à affecter le montant requis pour sa qualification, deux électeurs ayant le cens électoral, pourront présenter une requête au Conseil à l'effet de mettre le dit maire ou échevin, suivant le cas, en demeure de produire ses titres et titres de propriété, et de tout autre immeuble, que le rend éligible, en même temps qu'une déclaration et un certificat assermenté selon la section 14 du chapitre 20 ; et à défaut par lui de ce faire dans un délai de 30 jours, son siège deviendra vacant "pro facto" et le greffier de la Cité en donnera avis au maire."

La clause 16 est adoptée sans amendement.

LES AVOCATS ECHEVINS.

La clause 17 est adoptée, d'abord en retranchant les mots "de l'empire britannique" après les mots "cours de justice" et en ajoutant après le mot "contrat" les mots suivants suggérés par l'échevin Ames : "ou qui est avocat conduisant des causes contre la cité dans le cas d'expatriations."

L'amendement suivant à la clause 18, proposé par l'échevin Ames, a donné lieu à une forte opposition de la part de l'échevin Martineau ; en sa qualité de membre d'une société légale, est retenu ou est directement ou indirectement intéressé, pour lui ou pour un ou plusieurs de ses clients, dans toute action, poursuite ou réclamation contre la ville, que l'action, la poursuite ou la réclamation soit prise pour expropriation ou non, pourvu que la cité soit condamnée à débourser une somme d'argent, sera déqualifié "pro facto".

L'échevin Martineau et M. Atwater, s'opposent fortement à ce qu'on empêche un avocat de donner des conseils à ses clients.

Les échevins McBride, Laporte et Ames et M. Ethier ont d'avis qu'il faut faire quelque chose pour faire cesser les abus qui se sont commis dans le passé.

La discussion de cette clause est remise à la prochaine séance.

Au sujet de la clause 17, M. Atwater dit que les commissaires n'ont pas voulu exclure les femmes du droit d'être échevins ou maires, parce que dans certains cas, elles paient taxes et ont droit de vote.

C'est ce soir que sera discuté le projet de diviser en deux les quartiers St-Antoine et Ste-Marie, et de retrancher une partie du quartier St-Jacques, pour l'annexer au quartier Est.

On a été invité par la circonstance, les échevins Laporte et Dupré, représentants du quartier Ste-Marie, Brunet et Archambault, représentants du quartier St-Jacques et l'échevin Marsolais, représentant du quartier Est.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Une semaine de fêtes en perspective à Québec

Les membres du Barreau offrent un banquet à Lord Herschell

(De notre correspondant régulier.)

Québec, 3 — Les comités de la conférence poussent leurs travaux avec rapidité, et l'on espère que plusieurs questions importantes seront définitivement réglées cette semaine. Les commissaires continuent à recevoir délégations et mémoires et ne perdent aucune occasion d'ajouter à la masse des documents qu'ils ont déjà en mains des renseignements nouveaux.

Samedi, M. le Dr. D. McEachron, l'inspecteur vétérinaire du Dominion a eu une longue entrevue avec les membres de la commission au sujet de l'enregistrement des bestiaux. Il est probable que de nouveaux règlements seront adoptés afin de faire cesser les abus dont on se plaint à ce sujet.

La semaine qui commence promet d'être des plus gaies pour la société québécoise. Nous allons recevoir la visite de l'ancien et honorable Artillery Company du Massachusetts. Le colonel Walker, le juge Grover et M. C. W. Bates sont arrivés d'hier pour rester des semaines à nos principaux hôtels pour les membres de cette compagnie qui sera ici ce soir.

Le "Marblehead" quittera Québec jeudi.

Demain soir le Barreau de Québec offrira un banquet à Lord Herschell.

Hier après-midi, les journalistes de Québec ont invité leurs confrères étrangers à une promenade sur le fleuve St-Laurent. Le yacht du gouvernement le "Druid" avait été gracieusement mis à la disposition des excursionnistes.

Hier parade religieuse de la garnison qui a été passée en revue par lord Aberdeen, le Dr Borden, ministre de la milice et le major général Hutton.

M. Clarke Wallace a visité samedi le sanctuaire de Ste-Anne de Beauport.

ARRETE DE NOUVEAU

Le contrebandier Lee Chen

Pa cauce du Chinois Lee Chen, chez qui la police du Revenu a fait une grosse saisie de vin, de bière et de tabac, comme la "Patrie" l'a annoncé, se complique, Lee Chen a été de nouveau arrêté par les détectives Despault et Gallagher, sous l'accusation d'avoir tenté de suborner un témoin dans la cause de contrebande. Il aurait offert \$108 à son compatriote Lee Long pour lui faire prendre la fuite. Enquête dans cette affaire le 7.

LE 24 NOVEMBRE

Est proclamé jour d'actions de grâces

MORT SUBITE

LA GREVE CHEZ SLATER

UNE VENTE DE 6000 CAISSES DE CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC

AUDACIEUX VOLEURS

CET ALIENE EVADE

BRIS DE FENETRES

LA VILLE INFESTEE DE VOYOUS

AVIS Aux Marins et Autres

TOBACCO

J. RATRAY & Co

TOBACCO

TOBACCO

TOBACCO

TOBACCO

TOBACCO

TOBACCO

... Economisez vos Piastres ...

CHAMPAGNE ROYAL SEC

De Druitt, la plus haute autorité en fait de vins, dit de ce champagne : "Pour la santé ou pour le plaisir il vaut le plus dispendieux et l'on peut l'avoir pour à peu près la moitié du prix."

Agents : J. M. DOUGLAS & CIE, Montréal.

FUSILS a un coup, ... DEPUIS ... \$1.90 jusqu'à \$25.00

Fusils a deux coups, ... DEPUIS ... \$4.30 jusqu'à \$50.00

Carabines Winchester. Carabines Marlin. Cartouches chargées de poudre noire et sans fumée. Capsules B. B., et Cartouches de carabines.

VENTE EN GROS

Caverhill, Learmont, & Cie.

Stock de Marchandises Sèches

Se montant à \$15,000 à Vendre à 40c dans la Piastre

Lundi, le 3 Octobre 1898

2453-2455 Notre-Dame-Ouest Angle de la rue Richmond

Gardez votre Argent ...

JOHN S. FLYNN

182

Henry Morgan & Cie,

COLONIAL HOUSE MONTREAL. Fondé en 1845.

Nouveautés de la Saison!

Parapluies pour Dames et Messieurs

Nouveautés dans les Poupées!

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies pour Dames et Messieurs

Taxe d'Ecoles

AVIS AUX CONTRIBUABLES

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

LES ARTICLES 30 et 31 du chapitre 16 de l'Acte 32 VICTORIA

Henry Morgan & Co.

Square Phillips, MONTREAL.

Plombage

Plombage

Plombage

Plombage

Plombage

M. WALSH & CIE

Plombage

Plombage

Plombage

Plombage

Plombage

Plombage

J. BRUNET

Plombage

Plombage

Plombage

Plombage

Plombage

Plombage

Le Ciment Silica de Portland

"CITADEL" EST LE MEILLEUR

ST-LAWRENCE PORTLAND CEMENT CO., 2664 rue Notre-Dame, Montréal.

ST-LAWRENCE PORTLAND CEMENT CO., 2664 rue Notre-Dame, Montréal.

ST-LAWRENCE PORTLAND CEMENT CO., 2664 rue Notre-Dame, Montréal.

ST-LAWRENCE PORTLAND CEMENT CO., 2664 rue Notre-Dame, Montréal.

ST-LAWRENCE PORTLAND CEMENT CO., 2664 rue Notre-Dame, Montréal.

STROD

STROD

STROD

STROD

STROD

STROD

STROD

INJECTION

GOUTTES VÉNITIENNES

GOUTTES VÉNITIENNES

GOUTTES VÉNITIENNES

GOUTTES VÉNITIENNES

GOUTTES VÉNITIENNES

GOUTTES VÉNITIENNES

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

LE COLLIER VERT

SECONDE PARTIE

L'HYPNOTISEE

37

(SUITE)

1. En passant par la barrière de Ste-Anne, elle ne vit pas, caché dans l'angle d'un mur, un homme qui l'observait...
—Parfaitement. Mme de Beaugency m'a arrêté et j'en ai servi de main morte...
—Vous voyez que mon conseil était bon ?
—Je vous en remercie, monsieur Alexandre...
—Adieu, ma chère amie, comme sa principale préoccupation était de se débarrasser de la surveillance de Brisefer, il fut convenu que le lendemain, dès le lever du soleil, le patron du bureau de placement conduirait, dans une brouette, les malles de la domestique à la villa des Amours...

L'état de Roland resta stationnaire pendant quelques jours...
—Puis, les soins dévoués du médecin aidant, la robuste constitution de l'officier prit le dessus...
—Le lieutenant parlait peu...
—L'ancien domestique de Mme Langlade fut donc installé dès le lendemain chez Eliane de Beaugency...

—L'ancien domestique de Mme Langlade fut donc installé dès le lendemain chez Eliane de Beaugency...
—L'ancien domestique de Mme Langlade fut donc installé dès le lendemain chez Eliane de Beaugency...
—L'ancien domestique de Mme Langlade fut donc installé dès le lendemain chez Eliane de Beaugency...

L'EMPEREUR DE CHINE

La nouvelle de sa mort est confirmée

A-T-IL ETE EMPOISONNE, OU TORTURE, OU S'EST-IL SUICIDE ?

Son successeur sera Yin, petit-fils Kung

Londres, 3. — Une dépêche spéciale de Shanghai dit que la nouvelle de la mort de l'empereur est confirmée...
—Une version dit qu'il est mort empoisonné, une autre veut qu'il ait été soumis aux plus horribles tortures...
—Londres, 2. — Le correspondant du "Times" à Pékin affirme que la véritable raison de la destitution de Chang Yan Hwan est qu'il est un puissant appui du parti de l'empereur...
—Londres, 3. — Une dépêche de Shanghai au "Times" dit que Hui-Ta-Pou a été nommé président de la cour des censeurs...



M. le juge AUGUSTE C. VAN WYCK, candidat démocrate aux élections de l'Etat de New-York.

Le piano Aerial, l'orgue Eolien et l'orchestre nous permettent d'avoir de la musique chez nous...
—On peut se servir du clavier, de la manière ordinaire...
—On peut se servir du clavier, de la manière ordinaire...

SANS CONTESTE Une maison tenue avec prudence possède toujours sa provision de BAUME RHUMAL. 186-2

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT Avez-vous une idée ?

RECEPTION DES MARINS

Le maire va souhaiter la bienvenue au vice-amiral Fisher

LES OFFICIERS ANGLAIS A L'HOTEL DE VILLE

Parade d'église des marins protestants

AFFLUENCE CONSIDERABLE SUR LES CORVETTES HIER APRES-MIDI

Son Honneur le maire Préfontaine, accompagné de son secrétaire privé, M. René Beausset, de plusieurs échevins et de quelques membres du comité de réception est allé souhaiter, samedi, à 12.30...
—Un peu après 2 heures, le vice-amiral Fisher, accompagné du capitaine Gamble, commandant du Talbot, et du commandant de l'Indefatigable est venu rendre visite au maire dans ses appartements à l'hôtel de ville...
—Dans le cours de l'après-midi les équipages ont eu congé et sont allés voir jouer les parties de la croasse et de base-ball aux terrasses des Montparnasse et de la Trinité...

LA MACAZA

(Pour la "Patrie")

Nous revenons d'un voyage d'exploration en haut de la rivière Macaza...
—Ce chemin, qui sera pour cette région ce qu'est le chemin Chapleau pour la région du Nominique...
—C'est ainsi, lecteurs, que même au fond de notre solitude, de "pleurs rouges" comme nous, nous savons faire encore de la politique...

HABILE COQUIN

Les detectives à ses trousses

Encore une victime d'une audacieuse filouterie. Dernièrement un individu se rendait chez M. Valliquette, marchand de la rue...
—Ces derniers s'empara des effets, et comme ils ne pouvaient pas les emporter, se rendit à la gare Bonaventure et prit un train se dirigeant vers les Etats-Unis...

RAPPORTS DE BREVETS

Nos lecteurs trouveront d'après une liste de brevets d'invention récemment accordés à des inventeurs canadiens...
—BREVETS CANADIENS 61,128. — Prosper Côté, St Hyacinthe, Serrure...
—BREVETS AMERICAINS 611,447. — William J. Curry, Nausum, B. C. Rap...

RAPPORTS DES BREVETS

M. Owen N. Evans, avocat et expert pour les brevets d'invention, Temple Building, Montréal, rapporte que les brevets suivants ont été accordés...
—611,286. — Machine à laver, W. F. Glendon...
—611,287. — Support et porte-bagages combinés, C. Kennedy...

ADDITIONNELLE

On veut de nouveau le lunch chaud de midi à 2.50 heures. Repas à la carte jusqu'à minuit...
—OXFORD CAFE, 106 Université.

SERVICE SUBURBAIN DU PACIFIQUE CANADIEN

A partir de lundi, le 3 octobre, le train qui partait de Montréal à 5 h. 15 p. m. pour Pointe-Fortune, et le train qui arrivait à Montréal à 9 h. 35 a. m. de Rigaud, seront supprimés...

LA MACAZA

(Pour la "Patrie")

Nous revenons d'un voyage d'exploration en haut de la rivière Macaza...

Ce chemin, qui sera pour cette région ce qu'est le chemin Chapleau pour la région du Nominique...

C'est ainsi, lecteurs, que même au fond de notre solitude, de "pleurs rouges" comme nous, nous savons faire encore de la politique...

MAISON FONDEE EN 1859

Les manufacturiers de lits en fer et en cuivre, les plus anciens et les plus importants du Canada.

Lits de l'Hopital

Royal Victoria

Nous manufacturons ces lits et une grande variété de lits complets pour hôpitaux et institutions avec sommier en fil de fer plaqué Dominion ou sommier en fil de fer tressé.

LITS TOUT EN CUIVRE...

unis et modèles artistiques... Nouveaux modèles en fait de lits et de berceaux en fer et en cuivre, lits avec rouleaux à la tête, (Roll Top Bed.)

H. R. Ives & Cie, MANUFACTURIERS

Salles d'Exposition et Usines, Rue Queen, Montréal

Le Dentiste... BERNIER

(Ci-devant MAURIER & BEAUSSET) Informé respectueusement et gracieusement, qu'il a transporté ses salons dentaires au... No 60, RUE SAINT-DENIS...

Dr A. BROSEAU, Dentiste

7, rue St-Laurent

A. L. J. Hainault

Ingenieur civil et minier

A. BONNIN

Ingenieur des Arts et Manufactures (Ecole Centrale de Paris)

L. Z. GAUTHIER

Architecte et Evalueur

HORMISDAS CONTANT

Entrepreneur-Plâtrier

L. Z. GAUTHIER

Architecte et Evalueur

HORMISDAS CONTANT

Entrepreneur-Plâtrier

L. Z. GAUTHIER

Architecte et Evalueur

HORMISDAS CONTANT

Entrepreneur-Plâtrier

L. Z. GAUTHIER

Architecte et Evalueur

HORMISDAS CONTANT

Entrepreneur-Plâtrier

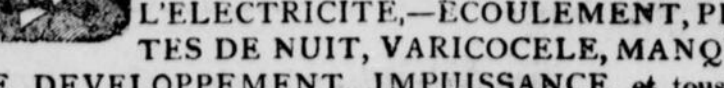
L. Z. GAUTHIER

Architecte et Evalueur

GUERIS 5,000 Hommes Faibles

L'an dernier à l'aide des CEINTURES ELECTRIQUES du DR SANDEN, célèbres par tout l'univers...

—L'ELECTRICITE.—ECOULEMENT, PERTES DE NUIT, VARICOCELE, MANQUE DE DEVELOPPEMENT, IMPUISSANCE et tous les résultats des ERREURS DE JEUNESSE, radicalement guéris.



CONSULTATIONS GRATUITES

à mon bureau, ou écrivez pour un livre qui vous expliquera tout. Envoyé cacheté sur demande. DR. L. SANDEN, 132 rue St-Jacques, Montréal, Que. Heures du bureau, 9 à 6, les dimanches, 11 à 1.

Globes Gazeliers

Grand assortiment de Globes de couleurs et de patron variés pour lumière électrique ou gaz de 25c à \$1.50 pièce.

Une spécialité de Gazeliers en cuivre à trois bragues dernier goût à \$4.00

Nous défions toute compétition en la qualité et le bas prix de nos marchandises, une visite vous en convaincra.

O. Quimet,

4 Rue St-Denis, Montréal.

MAISON FONDEE EN 1859

Les manufacturiers de lits en fer et en cuivre, les plus anciens et les plus importants du Canada.

Lits de l'Hopital

Royal Victoria

Nous manufacturons ces lits et une grande variété de lits complets pour hôpitaux et institutions avec sommier en fil de fer plaqué Dominion ou sommier en fil de fer tressé.

LITS TOUT EN CUIVRE...

unis et modèles artistiques... Nouveaux modèles en fait de lits et de berceaux en fer et en cuivre, lits avec rouleaux à la tête, (Roll Top Bed.)

H. R. Ives & Cie, MANUFACTURIERS

Salles d'Exposition et Usines, Rue Queen, Montréal

Le Dentiste... BERNIER

(Ci-devant MAURIER & BEAUSSET) Informé respectueusement et gracieusement, qu'il a transporté ses salons dentaires au... No 60, RUE SAINT-DENIS...

Dr A. BROSEAU, Dentiste

7, rue St-Laurent

A. L. J. Hainault

Ingenieur civil et minier

A. BONNIN

Ingenieur des Arts et Manufactures (Ecole Centrale de Paris)

L. Z. GAUTHIER

Architecte et Evalueur

HORMISDAS CONTANT

Entrepreneur-Plâtrier

L. Z. GAUTHIER

Architecte et Evalueur

HORMISDAS CONTANT

Entrepreneur-Plâtrier

L. Z. GAUTHIER

Architecte et Evalueur

The Canadian Royal Art Union

INCORPORÉ PAR LETTRES PATENTÉES 7 OCT. 1898

Distribution de Tableaux et d'Objets d'Art tous les Mercredis

The Promotive of Arts Association, Ltd.

INCORPORÉ PAR LETTRES PATENTÉES 7 OCT. 1898

Distribution de Tableaux et d'Objets d'Art tous les Mercredis

Paquette & Godbout

MANUFACTURIERS DE... Portes, Châssis, Jalousies, Moulures de toutes sortes, Découpages, Tournages, etc.

Spécialité pour les Anstels et intérieur d'édifices

COIN DES RUES WILLIAM ET ST-CASIMIR SAINT-HYACINTHE.

SPORT... CHAMPION DU MONDE

Le National arrive au sommet de la gloire... UNE DERNIERE VICTOIRE FACILE REMPORTEE SUR TORONTO

La saison de football bat son plein... UNE SEMAINE MOUVEMENTEE POUR LES TURFMEEN

LA CROSSE... Le National est le champion des clubs de crosse du monde.

Le National est le champion des clubs de crosse du monde... Il a terminé brillamment sa première saison dans la grande ligue...

FOOT BALL

OUVERTURE DE LA SAISON DE FOOT-BALL... LES MONTREAL BATTENT LES GRANITES DE KINGSTON

La saison football bat maintenant son plein... Toutes les ligues, à l'exception de celle des universités, ont commencé leurs parties samedi.

Le sort a favorisé notre club, et personne ne lui en voudra de ce que ses recettes ont été bonnes, cette année, la température, aux jours de ses luttes ayant été superbe, et même samedi, bien qu'il était au mois d'octobre, on se serait plutôt cru en juillet.

Le National est le champion des clubs de crosse du monde... Il a terminé brillamment sa première saison dans la grande ligue...

Le National est le champion des clubs de crosse du monde... Il a terminé brillamment sa première saison dans la grande ligue...

VANDALISME

Une scène nocturne à St-Justin... Ces jours derniers, la paisible paroisse de St-Justin a été témoin d'une scène nocturne qui a valu à ses auteurs l'intervention de la loi.

Les joueurs de la Pointe St-Charles... Les amateurs de courses de chevaux auront de quoi satisfaire leurs goûts variés samedi.

LES BRITTS ECRASENT LE MONTREAL II... Les joueurs de la Pointe St-Charles, quelques nouvelles, ont résisté vaillamment aux champions de l'an passé.

PARC SOHMER... Deux grandes foules ont assisté aux deux représentations hier après-midi et soir.

LA QUETEUSE DU BON DIEU... Mercredi, le 28 septembre, à midi, Mme Domitille Denault, l'interprète polono-canadienne, a repris son cours à travers les campagnes et les villages qui bordent les rives du St-Laurent.

VENTES PAR ENCAN

VENTE AU COMMERCE... A nos salles, rue St-Jacques... MERCREDI, LE 6 OCTOBRE, A DIX HEURES, sans réserve et en lots pour le commerce.

VENTE PAR ENCAN... PAR BENNING & BARSALOU... Vente au Commerce - PAR - BENNING & BARSALOU

VENTE A L'ENCAN... Sans Réserve... De beaux tapis en carreaux de diverses dimensions et à la verge.

BUREAU DE LA Compagnie du Pont de Québec, Ltée... Québec, 24 Septembre 1928.

La Société des Arts du Canada 1666 rue Notre-Dame, Montréal. Tirages tous les mercredis. Lots d'une valeur variant de \$2.00 à \$2,000, 10 cts le billet.

AMUSEMENTS

ACADEMIE CETH... Voyage of H.M.S. ALBACORE... Prochainement, 6, 7, 8, Oct.

THEATRE ROYAL... Rose Sydel's London Belles... BAL DES CITOYENS

Hotel Riendeau... Hotel Carré Viger... Un nouvel hôtel magnifiquement meublé.

PETITES ANNONCES... SITUATIONS VACANTES... ON DEMANDE un servante générale.

MAISONS D'EDUCATION... College St-Joseph, Berthierville... Enseignement individuel

Theatre Français

W. E. PHILLIPS, Locataire et Gérant... A WALL STREET ARTISTE... THEATRE ROYAL

POUR UNE BOUTEILLE DE GOMME DU DR ADAM, POUR LE MAL DE DENTS... Banque du Peuple

M. J. R. LESAGE... MARCHAND-TAILLEUR... 249 rue Saint-Laurent

Timbres américains à vendre au bureau de "La Patrie."

RESTAURATEUR ROBSON... Vos Cheveux Gris... Les Nouveaux Pianos

10c

POUR UNE BOUTEILLE DE GOMME DU DR ADAM, POUR LE MAL DE DENTS

Banque du Peuple... M. J. R. LESAGE

Timbres américains à vendre au bureau de "La Patrie."

RESTAURATEUR ROBSON... Vos Cheveux Gris

Les Nouveaux Pianos... Droits Morris, a Trois Pedales.

